



Communiqué de presse

Trois communes s'associent pour un projet éolien citoyen avec la SEM Saône-et-Loire Energies Renouvelables, BayWa r.e. et Énergie Partagée

Tramayes, Pierreclos et Matour, le 19 juillet 2024

Les communes de Tramayes, Pierreclos et Matour ont délibéré cet été en faveur d'un partenariat inédit pour le développement d'un projet éolien à actionariat public et privé.

Un partenariat est mis en place avec la société d'économie mixte Saône-et-Loire Energies Renouvelables (*SEM SELER*), créée en 2022 à l'initiative du Syndicat Départemental d'Énergie de Saône-et-Loire (*SYDESL*), le mouvement de l'énergie citoyenne *Énergie Partagée* et le spécialiste des énergies renouvelables BayWa r.e.

« Les trois communes participent de façon solidaire à ce partenariat qui a pour première étape d'étudier la faisabilité et le potentiel éolien sur leur territoire. Les décisions seront prises en concertation, et les retombées financières partagées », explique Thierry Igonnet, Maire de Matour.

« Le partenariat reste ouvert aux communes voisines de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais. Elles sont les bienvenues pour rejoindre l'initiative qu'elles recèlent un potentiel éolien ou souhaitent investir dans les projets, cela devant permettre d'accélérer la transition énergétique globale du territoire. » complète Rémy Martinot, Maire de Pierreclos et Président de la Communauté de communes.

Des expertises complémentaires pour les partenaires

Le partenariat rend possible une étude éolienne maîtrisée par les acteurs locaux, et plus particulièrement par les collectivités directement concernées.

« Le partage de la gouvernance tel qu'il a été défini dans ce partenariat permet aux communes d'être pleinement décisionnaires pour le développement des projets éoliens sur leur territoire. Notre objectif étant d'investir pour la transition énergétique locale dans le département, nous avons naturellement souhaité accompagner les collectivités et nous positionner en tant qu'actionnaires de ce projet » explique Jean SAINSON, Président de la SEM SELER.



« BayWa r.e. apporte aux collectivités sa compétence technique en matière de développement éolien et supporte la majorité des coûts et risques inhérents à un processus long et complexe. Une fois les éoliennes construites, et si les collectivités et riverains le souhaitent, BayWa r.e. peut céder jusqu'à 100% de ses parts à ces derniers, qui gardent ainsi la main sur la gouvernance des installations et leurs bénéfices économiques. C'est un modèle que nous maîtrisons puisque nous l'avons mis en œuvre sur notre parc éolien de Quilly (44), cédé intégralement à la SEM EnR44 et à Énergie Partagée, aux côtés de la Banque des Territoires » explique Benoît Roux, Directeur des projets de BayWa r.e. France.

« Permettre aux collectivités et aux citoyens de prendre la maîtrise de la production d'énergie renouvelable et de transformer ces démarches en projets de territoire, c'est la raison d'être d'Énergie Partagée. Dans le cadre de ce partenariat, les collectivités sont associées dès l'origine à toutes les décisions relatives au projet, et piloteront la production d'une électricité renouvelable locale, en lien avec les communes et les habitants. Nous espérons par ailleurs mobiliser un collectif citoyen qui rejoindra l'initiative. » explique Simon Mathieu d'Énergie partagée.

En plus de l'accès à la gouvernance, les collectivités bénéficieront des retombées économiques à la hauteur de leur investissement et décideront des mesures d'accompagnement, telles qu'un tarif de l'électricité préférentiel ou un accompagnement de la rénovation énergétique des logements riverains du parc.

« En cas de réalisation, nous étudierons les possibilités de revendre l'énergie produite en local à un tarif préférentiel et aussi stable que possible dans le temps » détaille Michel Maya, Maire de Tramayes.

Des études lancées sur deux à trois zones

Des études techniques et environnementales seront initiées et pilotées cet été par BayWa r.e. pour étudier la faisabilité des projets éoliens, partagés sur le territoire des trois communes.

Le nombre et la disposition des éoliennes seront déterminés à l'issue des études, et définis en concertation avec les collectivités et partenaires du projet. Sous réserve de faisabilité et d'obtention des autorisations, les premiers électrons verts pourraient être injectés dans le réseau à l'horizon 2030.

Une information régulière

Les partenaires organisent dans un premier temps, une réunion à destination des élus du territoire Saint Cyr Mère Boitier et deux rencontres publiques ouvertes à la population. Ensuite une information régulière, étape par étape, est envisagée à l'aide de différents moyens et supports : permanences, réunions, lettres d'information, site Internet.

Ces engagements doivent permettre à chacun de s'informer, de s'impliquer et de participer à ce projet en fonction de ses choix.



À propos de BayWa r.e. France

Actif en France depuis 2005, le groupe BayWa r.e. est aujourd'hui un acteur incontournable du secteur des énergies renouvelables avec plus de 4 700 collaborateurs et 10,5 GW en exploitation dans le monde. L'entreprise a déjà installé et mis en service près de 400 MW et assure la gestion technique et commerciale de près de 1 GW de projets d'énergies renouvelables.

Composée de plus de 270 salariés répartis sur une dizaine de sites à Paris, Nantes, Lyon, Bordeaux, Le Barp, Carcassonne, St Jean d'Angely, Peynier et Montpellier, l'entreprise se place au plus près des territoires et de leurs spécificités. Triplement certifiée ISO, la responsabilité sociétale et environnementale est au cœur des préoccupations de l'entreprise.

www.baywa-re.fr

Contact Presse : Tristan Saramon / tristan@decarb.one / 06 66 66 29 41

À propos d'Énergie Partagée

Énergie Partagée est le réseau national qui a pour but de développer l'énergie citoyenne. Mouvement national de l'énergie citoyenne, Énergie Partagée fédère, accompagne et finance les projets citoyens de production d'énergie renouvelable.

Portés par des collectifs citoyens et des collectivités locales qui en maîtrisent la gouvernance, ils font bénéficier leur territoire des retombées économiques générées.

Forte d'un réseau national d'animateurs et de structures d'accompagnement, Énergie Partagée propose aux porteurs de projet de nombreuses ressources, formations, publications...

Reconnu Entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS) et labellisé Finansol, Énergie Partagée est aussi un outil d'investissement qui soutient les projets citoyens d'énergie renouvelable, en y investissant en fonds propres l'épargne de plus de 7400 actionnaires citoyens. Depuis sa création en 2010, Énergie Partagée a engagé plus de 40,5 millions d'euros dans 135 projets (dont 25 projets éoliens), pour partie en développement ou en chantier. Lorsqu'ils seront tous en service, ils alimenteront en énergie plus de 636 000 personnes.

<https://energie-partagee.org/>

Contact Presse : Xavier Rabilloud / xavier.rabilloud@energie-partagee.org / 07 57 18 66 21



À propos de la SEM SELER

La SEM SELER est une société d'économie mixte, c'est-à-dire une personne morale de droit privé dont le capital est détenu majoritairement par une ou plusieurs entités publiques, qui doivent détenir une part oscillant entre 50 et 85 %. Son actionnariat est composé du SYDESL (58%), de la Banque des Territoires (21,25%), du Crédit Agricole Centre-Est (12,5%) ainsi que de GEG ENeR (8,25%). Issue d'une collaboration entre la sphère publique et des acteurs privés, la SEM SELER illustre une dynamique de partenariat. En ce sens, elle se positionne comme un catalyseur d'initiatives, soutenant divers porteurs de projets et favorisant l'émergence de partenariats à l'échelle locale.

<https://sydesl.fr/sem-seler/>

Contact presse SYDESL : Héloïse ARCIL / harcil@sydesl.fr / 03 79 42 00 91